

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024121322

Séance du 13/12/2024

Référence
2024121322

Objet de la délibération
TARIFICATION DES PHOTOCOPIES DE DOCUMENTS EN NOIR ET BLANC

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
20	16	20

Date de la convocation
29/11/2024

Date d'affichage
14/12/2024

Vote
A l'unanimité
Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 13/12/2024

Et

Publication ou notification du :
29/11/2024

L' an 2024 le 13 Décembre à 18 heures , le Conseil Municipal de notre Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DE RECEPTION DE LA MAIRIE sous la présidence de M. ROLLAND Thierry, Maire

Présents : Mmes : PROUVEUR Aurore, BONNEEL Audrey, HARDY Nicole, CARPENTIER Florine, FLEUROUX Stéphanie, MM : ROLLAND Thierry, REFFAS Alain, JONVILLE Yves, FOUQUART Paul, DEFFONTAINE Bernard, FAUCHILLE Patrice, LEPERS Jean-Pascal, DUPAS Philippe, JOLY Julien, SELOSSE Olivier, DE NANTEUIL Christian

Excusés : D'HULST Thierry ayant donné procuration à FLEUROUX Stéphanie, POULAIN Brigitte ayant donné procuration à JONVILLE Yves, LIEVAIN Michel ayant donné procuration à ROLLAND Thierry, LEBRUN Nathalie ayant donné procuration à PROUVEUR Aurore.

Absents non excusés :

A été nommé(e) secrétaire : Mme PROUVEUR Aurore

Objet de la délibération : TARIFICATION DES PHOTOCOPIES DE DOCUMENTS EN NOIR ET BLANC

Les administrés ainsi que tout autre public ont la possibilité de solliciter les services de la mairie aux fins d'obtenir des photocopies de documents municipaux officiels (délibérations, arrêtés, conventions, plans d'urbanisme etc...).

Ces demandes sont coûteuses (amortissement de la photocopieuse, maintenance, papier, temps de travail passé par les employés de la mairie).

En conséquence, il est décidé, à compter du caractère exécutoire de la présente délibération, de procéder à la tarification des photocopies ainsi qu'il suit :

- 11 centimes d'euros par copie pour des actes format A4,
- 22 centimes d'euros par copie pour des actes format A3 (du type "plans").

Le Conseil Municipal est invité à approuver cette tarification pour l'année 2025, restant très en dessous des prix du marché.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les tarifs ci-contre proposés.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 13/12/2024

Le Maire

Thierry ROLLAND

La Secrétaire de séance

